

La Convention internationale des droits de l'enfant, approuvée par l'ONU en 1989, déclare que les enfants jouissent de droits : au temps libre, au jeu, à l'expression d'un avis personnel... auxquels on pourrait ajouter un « droit à la ville » ou « droit de cité ». Ainsi les enfants sont-ils reconnus comme citoyens à part entière dès leur naissance. Or, dans la ville, leurs droits sont souvent bafoués au profit d'autres usagers : les automobilistes ou les adultes en général.

L'évolution de la place des enfants dans la ville révèle les mutations urbaines et sociales de nos territoires d'action : l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Essonne. Y a-t-il une spécificité de la place des enfants en banlieue ? Quels espaces habitent-ils ? Comment les

pratiquent-ils ? Autant de questions auxquelles tentent ici de répondre historiens, architectes, sociologues, politologues, philosophes ou simples habitants.

Ce trentième cahier de la Maison de Banlieue et de l'Architecture aborde l'évolution de la place des enfants en banlieue. Puis il observe des lieux qui leur sont dédiés, comme les sculptures-jeux de L'Haÿ-les-Roses ou la base de loisirs du Port aux Cerises. Il présente ensuite des initiatives qui permettent aux enfants de s'approprier leur cadre de vie, tels la « Rue aux enfants » de l'association Pakap à Draveil ou le projet de cours de récréation Oasis à Paray-Vieille-Poste. Enfin la parole est laissée aux enfants d'hier et d'aujourd'hui pour donner à lire la banlieue à leur hauteur.

20 euros



Avec le soutien de
la Direction régionale
des affaires culturelles
d'Ile-de-France

